

PROJET DE PARC ÉOLIEN CEAUX-EN-LOUDUN

AVRIL 2021



DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT CO-CONSTRUITES

► UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ENGAGÉE AVEC LES HABITANTS ET LES ÉLUS EN 2020

Durant la phase d'instruction, les sociétés Valorem et Sergies ont mis en place une démarche de concertation dans le but d'interroger les habitants et les élus sur les mesures d'accompagnement inscrites dans le dossier de demande d'autorisation. Cette sollicitation locale a pour vocation de répondre au mieux aux attentes du territoire.

La démarche s'est déroulée en 4 étapes



Vous trouverez ci-après la liste exhaustive des propositions de mesures d'accompagnement qui ont été évaluées sur trois dimensions :

► Le point de vue des habitants
(évalué par les habitants)

► La faisabilité technico-économique
(évalué par l'équipe projet)

► La conformité avec la réglementation
(évalué par l'équipe projet)

Comment lire les résultats de l'évaluation ?

Une pastille de couleur reflète l'évaluation de la mesure par rapport à chaque dimension.



Note comprise entre 0 et 3,3



Note comprise entre 3,4 et 6,6



Note comprise entre 6,6 et 10

Mesures pour Ceaux-en-Loudun et les communes limitrophes du projet, évaluées par les habitants de Ceaux-en-Loudun, Marçay, La Roche Rigault, Maulay, Pouant, Messemé, Sammarçolles, Loudun et Assay

Les mesures sont classées selon leur note globale pour les 3 dimensions (technico-économique, réglementation, habitants). Les mesures sont présentées par ordre décroissant (les mieux notées sont en haut de la liste).

	Faisabilité technico-économique	Conformité réglementation	Point de vue des habitants
Mesure 9 Réhabilitation/remise en état du parc éolien : garantir la réhabilitation des terrains à la fin de l'exploitation des éoliennes	●	●	●
Mesure 11 Fourniture d'électricité produite localement	●	●	●
Mesure 1 Protection des nids de Busards cendrés et Saint-Martin	●	●	●
Mesure 7 Favoriser l'emploi local	●	●	●
Mesure 10 Offre d'électricité verte aux habitants	●	●	●
Mesure 5 Mise en place de mesures pendant la construction et l'exploitation du parc pour limiter les pollutions (bruits, poussière, eau, ondes électromagnétiques et pollution lumineuse la nuit)	●	●	●
Mesure 12 Création d'une exposition pédagogique - Impliquer les enseignants dans la réflexion	●	●	●
Mesure 17 Création d'un visuel historique (de la création au démantèlement) et technique	●	●	●
Mesure 6 Plantation de haies paysagères pour les riverains (bourse VALOREM pour avoir bon achat chez pépiniériste)	●	●	●
Mesure 8 Création de chemins touristiques à l'échelle du parc éolien et à l'échelle du grand paysage (sur les rebords de la cuesta)	●	●	●
Mesure 2 Sauvegardes des espèces pouvant être impactées	●	●	●
Mesure 13 Préservation des monuments historiques / vues sur les éoliennes	●	●	●
Mesure 14 Protection des chemins / vues sur les éoliennes	●	●	●
Mesure 16 Favoriser le développement de l'agriculture biologique	●	●	●
Mesure 15 Participation à la restauration du bocage	●	●	●
Mesure 4 Plantation des haies, notamment autour des éoliennes, le long des cours d'eau, avec des essences locales et/ou fleuries	●	●	●
Mesure 3 Installation de filets près des éoliennes	●	●	●

Mesures pour Ceaux-en-Loudun, évaluées par les habitants de Ceaux-en-Loudun

Les mesures sont classées selon leur note globale pour les 3 dimensions (technico-économique, réglementation, habitants). Les mesures sont présentées par ordre décroissant (les mieux notées sont en haut de la liste).

	Faisabilité technico-économique	Conformité réglementation	Point de vue des habitants
Mesure 19 Installation de borne(s) de recharge pour véhicules électriques	●	●	●
Mesure 22 Participation à la rénovation énergétique (isolation et production d'énergie) de l'école	●	●	●
Mesure 23 Participation à la rénovation énergétique (isolation et production d'énergie) des bâtiments publics	●	●	●
Mesure 21 Participation à la rénovation énergétique (isolation et production d'énergie) d'un nouveau commerce de proximité	●	●	●
Mesure 29 Participation à l'équipement électrique (éclairage) du parc situé derrière l'église (MAF)	●	●	●
Mesure 20 Participation au programme d'enfouissement des réseaux aériens de la commune de Ceaux-en-Loudun : Rues des Écoles, Route de Joué et Rue de la Cité du bourg	●	●	●
Mesure 24 Participation au diagnostic énergétique des habitations	●	●	●
Mesure 33 Rénovation toitures bâtiments publics (panneaux photovoltaïques)	●	●	●
Mesure 32 Offre tarif préférentiel	●	●	●
Mesure 26 Participation à l'amélioration et l'isolation des habitations particulières, optimiser les moyens de chauffage (remplacement des chaudières anciennes...)	●	●	●
Mesure 28 Participation à la mise en place de systèmes de production d'énergie chez les particuliers	●	●	●
Mesure 25 Restaurer les monuments historiques et le petit patrimoine collectif local (chapelle, calvaire...)	●	●	●
Mesure 18 Entretien des cours d'eau et amélioration de leur accès	●	●	●
Mesure 27 Participation à l'installer l'installation de pompes à chaleur et du gaz de ville	●	●	●
Mesure 31 Suppression des publicités de 4X3m	●	●	●
Mesure 30 Arrêt de l'éclairage municipal pendant la nuit	●	●	●

Liste des mesures évaluées retenues par le comité des élus et l'équipe projet

		Faisabilité technico- économique	Conformité réglementation	Point de vue des habitants
Mesure 29	Participation à l'équipement électrique (éclairage) du parc situé derrière l'église (MAF)			
Mesure 20	Participation au programme d'enfouissement des réseaux aériens de la commune de Ceaux en Loudun (rue des Écoles, route de Joué, cité du bourg)			
Mesures 10 et 11	Offre d'électricité verte aux habitants et fourniture d'électricité produite localement			
Mesures 12 et 17	Création d'une exposition pédagogique et création d'un visuel historique (de la création au démantèlement)			
Mesure 6	Plantation de haies paysagères à la demande des riverains			
Mesure 21	Participation à la rénovation énergétique (isolation et production d'énergie) du nouveau commerce de proximité			

► Les conclusions de ces enquêtes ont permis d'ajuster certaines mesures d'accompagnement prévues dans l'étude d'impact et d'en identifier de nouvelles.

A notamment été conforté voire amendé, au vu du retour de la population, la nécessité de :

- Favoriser l'emploi local
- Planter des haies paysagères
- Créer une exposition pédagogique retraçant toute l'histoire du projet jusqu'à son démontage
- Participer au programme d'enfouissement des réseaux aériens du bourg de la commune de Ceaux-en-Loudun.

Des nouvelles mesures d'accompagnement ont été retenues par les opérateurs :

- La valorisation du patrimoine local par la mise en place d'un éclairage public faible consommation dans le parc de l'église
- La participation à la rénovation énergétique d'un bâtiment communal
- La mise en place, par les porteurs de projet, d'une offre de fourniture d'électricité verte à l'attention des riverains du parc.



Si le projet est autorisé, les élus ainsi que des habitants volontaires pourront participer au comité de pilotage dont l'objectif sera de veiller à la conformité des mesures retenues.

Pour toute demande d'information, veuillez contacter Acceptables Avenirs :
concertation@acceptablesavenirs.eu - 09 75 40 10 86